

## ARRETE DU MAIRE

Direction Voiries Réseaux et  
Domaine Public  
Service Circulation-Stationnement  
PP/CD/CR/SALF

**N°53 C.S /2022**

**STATIONNEMENT-CIRCULATION**

**« LES CHAUSSETTES EN  
COMPET »**

**Dimanche 15 mai 2022**

**Nous, Maire de la Ville de Grasse,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L-2211, L-2212 et suivants, ainsi que les articles L.2212-1, L.2212-2 et L 2212-5,

VU Le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU le Code de la Route, les articles R 411-8, L 411-1 et R 411-25, pouvoirs de Police du Maire et les articles R 417-9, R 417-10 et R 417-12, dispositions générales en matière de stationnement,

VU la demande de l'Association Les Chaussettes Jaunes, Madame Christine ROUQUIER MUZZIN,

VU la réunion technique au Service des Sports de la Ville de Grasse, en date du 14 février 2022, .

VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse.

## CONSIDERANT

Que l'organisation de la manifestation sportive « Les Chaussettes en Compét », nécessite que soient prises des mesures pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur les voies et places concernées par cette manifestation.

- **Le dimanche 15 mai 2022.**
- **Dans la Zone Industrielle des Bois de Grasse.**

## ARRETONS

### ARTICLE PREMIER : LIEUX CONCERNES PAR LA MANIFESTATION

- Dimanche 15 mai 2022, de 7h00 à 16h00.
- ZI des Bois de Grasse :
- Avenue Michel Chevallier,
- Avenue Joseph Isnard,
- Avenue Louison Bobet.
- Boulevard Emmanuel Rouquier (uniquement sur la piste cyclable, aucune incidence sur la circulation).

**ARTICLE II : DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION**

**Circuit fermé dans la ZI des Bois de Grasse**

**9h30 : Départ**

**11h00 : Arrivée**

**Départ et Arrivée :** Avenue Joseph Isnard, Avenue Louison Bobet, Boulevard Emmanuel Rouquier (piste cyclable), Avenue Michel Chevallier, Avenue Joseph Isnard

Cette manifestation sportive est composée de 3 tours de course à pied, 1 heure de vélo et 10 tirs de basket (parking STME sécurisé).

Afin de sécuriser la manifestation sportive située dans la Zone Industrielle des Bois de Grasse, cette dernière sera fermée à toute circulation et stationnement :

**Le dimanche 15 mai 2022 de 7h00 à 16h00.**

Les commerces restant ouverts un dimanche dans la ZI des Bois de Grasse seront toutefois autorisés à accéder et sortir de la zone sous contrôle de l'organisateur.

La piste cyclable sur le boulevard Emmanuel Rouquier sera fermée à l'aide de barrières Vauban afin de sécuriser la zone pour les coureurs.

Cela n'impacte en rien la circulation sur le boulevard Emmanuel Rouquier, accès prioritaire à l'Hôpital de Grasse.

**ARTICLE III :**

Les véhicules en infraction ou gênant le déroulement de ces manifestations seront enlevés et déposés en fourrière en application des dispositions de l'article R. 417-10 du Code de la Route.

**ARTICLE IV :**

Des panneaux de signalisation seront mis en place par la Police Municipale et le Service des Fêtes pour aviser les usagers.

**ARTICLE V :**

Une information sera effectuée par les organisateurs auprès des commerces et riverains impactés par cette manifestation sportive pour que ceux-ci puissent prendre leurs dispositions afin de pallier aux désagréments occasionnés par l'exécution de cet arrêté.

**ARTICLE VI :**

Cet arrêté ne dispense pas l'Association Les Chaussettes Jaunes organisatrice de la manifestation sportive « Les Chaussettes en Compét », d'obtenir les autorisations réglementaires afférentes à ce type de manifestation, auprès des autres services ou organismes.

**ARTICLE VII : RECOURS**

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**ARTICLE VIII :**

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,

Monsieur le Commissaire de Grasse ou son collaborateur,

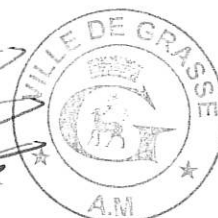
Monsieur le Chef de la Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le,

Par délégation du Maire,  
Pascal PELLEGRINO

Adjoint au Maire en charge  
de la gestion du domaine public,  
de la voirie, de la circulation et du stationnement



09 MAI 2022